

Université Hassan II
Faculté des Sciences juridiques,
Economiques et Sociales Casablanca

Pr : EL HASSANI Ihsane
Année universitaire 2019-2020

Module: Comptabilité générale

Ensemble 09

Cas n°1:

Dans une entreprise, on relève les informations suivantes de la balance avant inventaire au 31/12/2018.

N° de comptes	Intitulés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
2340	Matériel de transport	412 500	
2834	Amortissement du mat de transport		37 500
2510	Titres de participation (TP)	163 200	
2951	Provisions pour dépréciation des TP		4800
3111	Marchandises	38 000	
3911	Provisions pour dépréciation des marchandises		3800
3424	Clients douteux ou litigieux	48 000	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et CR		9000
3500	TVP	91 000	

1/ Informations relatives aux immobilisations amortissables :

Le matériel de transport comporte deux véhicules : **V1** acquis le 01/05/2018 pour 262 500 DH et **V2** acquis le 01/10/2016.

Les deux camions sont amortis selon le système constant.

2/Etat du stock au 31/12/2018 :

Le stock de marchandises au 31/12/2018 est évalué à 48 000 DH ; cependant une dépréciation de 10% est constatée.

3/ Dossier des créances au 31/12/2018 :

Clients	Créances TTC (TVA 20%)	Provisions au 31/12/2017	Règlements au cours 2018	Observations au 31/12/2018
MAHA	36 000	3000	12 000	Porter la provision à 40% du solde
FAHD	24 000	6000	-	Insolvable

4/ Dossier des titres au 31/12/2018 :

Nature	Quantités	Prix unitaire d'achat	Cours moyen au 31/12/2017	Cession au 31/12/2018	Cours moyen au 31/12/2018
Actions A : T P	480	340	330	200 actions à 345 DH/action	345
Actions B : TVP	350	260	-	-	255

La cession des TP s'est effectuée contre un chèque bancaire n°Z2001.

.5/ Autres informations :

- Un lot de marchandises a été réceptionné le 28/12/2018, mais sans facture, montant brut : 6 000 DH, TVA 20%.

.- Il reste en stock : 600 DH de papier non utilisé et 450 DH de timbres de poste.

Travail à faire :

- 1- Déterminer le taux d'amortissement du matériel de transport.
- 2- Calculer et enregistrer les dotations aux amortissements de l'exercice 2018.

- 3- Présenter l'extrait du bilan au 31/12/2018.
- 4- Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2018 relatives aux stocks, créances douteuses, titres et comptes de charges et produits (justifier les calculs) et régulariser les écritures de cession des TP.

Corrigé :

NB : Les soldes des comptes figurant dans la balance avant inventaire de l'exercice ne reflètent pas tous la situation réelle de l'entreprise. Il est donc nécessaire de les régulariser, c'est l'objet des écritures comptables de régularisation sans lesquelles la situation et le résultat obtenus seraient inexacts. Ces écritures ont pour but la régularisation :

- Des comptes d'actif et parfois du passif,
- Des comptes de charges et de produits dont le solde ne correspond pas à la situation réelle de l'entreprise.

1 -Déterminer le taux d'amortissement du matériel de transport.

- Dans la balance avant inventaire au 31/12/2018, on a VO du matériel de transport = 412 500 DH.

Dans l'énoncé, on a matériel de transport comprend 2 véhicules. Cela signifie que

$$\text{VO du mat de transp} = \text{valeur de V1} + \text{valeur de V2}$$

$$412\,500 = 262\,500 + \text{V2 (à déterminer)}$$

$$\text{VO 2} = 412\,500 - 262\,500 = \underline{\underline{150\,000\,DH}}$$

- L'amortissement figurant dans la balance avant inventaire au 31/12/2018 est le cumul des amortissements du mat de transport (V1 et V2) au 31/12/2017.

Remarque

Pour calculer le taux d'amortissement du mat de transp, on utilise le Σ des amortissements comme formule pour déterminer ce taux. (Dans la balance, on a seulement la VO et le Σ des amortissements au 31/12/2017).

Si la VO du mat de trans = VO de V1 + VO de V2

Normalement, Σ des amortissements au 31/12/2017 = Σ des amortissements de V1 + Σ des amortissements de V2. Or, nous utilisons uniquement le Σ des amortissements de V2 car V1 est acquis le 01/05/2018 ; sa première annuité sera calculée au 31/12/2018.

Dans la balance le Σ des amortissements au 31/12/2017 ne concerne donc que V2).

$$\Sigma \text{ des amortissements au 31/12/2017} = \text{VO de V2} \times t \times n/12,$$

$$37\,500 = 150\,000 \times t \times 15/12$$

$$t = 0,2 \quad 20\%$$

Compter de la date d'acquisition de V2 (01/10/2016) jusqu'au 31/12/2017 ; **n= 15 mois**

2- Calculer et enregistrer les dotations aux amortissements de l'exercice 2018.

***Calcul des amortissements au 31/12/2018.**

$$A \text{ de V1} = \text{VO} \times t$$

$$A \text{ de V1} = 262\,500 \times 20\% = 52\,500 \text{ DH.}$$

$$A \text{ de V2} = \text{VO} \times t/12 \times n$$

$$A \text{ de V2} = 150\,000 \times 20\% /12 \times 8 = 20\,000 \text{ DH}$$

Annuités du matériel de transport = 52 500 + 20 000 = 72 500 DH

Enregistrement comptable

61934		31/12/2018	Débit	Crédit
	2834	DEA du matériel de transport	72 500	
		Amort Matériel de transport		72 500
		Constatation de dotation de l'exercice		

3- Extrait de l'actif du bilan au 31/12/2018.

Actif	Brut	Amortissement	Net
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	412 500	110 000**	302 500

**37 500 + 72 500 = 110 000 DH (cumul des amortissements au 31/12/2018).

Cumul des amortissements au 31/12/2018 = cumul des amortissements de 2017 (37 500) + l'annuité de 2018 (72 500).

Valeur nette comptable (VNC) = 412 500 – 110 000 = 302 500 DH

II-Dossier des stocks

Au 31/12/2018			débit	crédit
	3111	Variation des stocks de marchandises	38 000	
		Marchandises		38 000
		Annulation du SI de M/ises d°		
	7196	PPD des M/ises	3 800	
		R/PPD de l'AC		3 800
		Annulation de la provision du SI d°		
	6114	Marchandises	48 000	
		Variation des stocks de M/ises		48 000
		Constatation du SF de M/ises d°		
	3911	DE aux PPD des stocks	4800	
		PPD des M/ises		4800
		Constatation de la provision (M/ises)		

Explication :

Le stock de marchandises figurant dans la balance avant inventaire au 31/12/2018 est un stock initial (38 000 DH). De même, les provisions y figurant sont des provisions de stock initial.

Dans l'énoncé, le stock de marchandises au 31/12/2018 est évalué à 48 000 DH ; cependant une dépréciation de 10% est constatée

Pour l'année 2018, 48 000 signifie le stock final

Provision du stock final = 48 000 x 10% = 4800 DH.

III- Dossier des créances

Provision de 2017 est déjà calculé (voir le tableau)

Provision de MAHA en 2018 = (créances TTC – règlements) / 1,2 x taux de perte.

Provision de MAHA en 2018 = (36 000 – 12 000) / 1,2 x 40% = 8 000 DH

Client FAHD : Pas de provision (client insolvable).

Deux provisions à comparer : prov de 2017 avec prov de 2018.

Le tableau suivant illustre notre propos :

Clients	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement		Pertes HT	TVA
			+	-		
Maha	3 000	8 000	5000			
Fahd	6000	-		6000	20 000	4 000

Enregistrement comptable

Au 31/12/2018			débit	crédit
6196		DEPD des créances de l'actif circulant	5 000	
	3942	PPD des clients et CR		5 000
		augmentation de la provision (Maha)		
		d°		
3942		PPD des clients et CR	6000	
	7196	R/PPD de l'actif circulant		6 000
		Annulation de la provision (Fahd)		
		d°		
6182		Pertes sur créances irrécouvrables	20 000	
	4455	Etat TVA facturée	4 000	
	3424	Clients douteux ou litigieux...		24 000
		Perte sur la créance de Fahd		

IV- Dossier des titres au 31/12/2018 :

Remarque

La provision est calculée lorsque le cours boursier est inférieur au prix d'achat ; on dégage une moins value.

Deux provisions à comparer : prov de 2017 et prov de 2018 **TP**

La formule de base pour calculer les provisions : TP et TVP:

Dans le dossier des titres, on a **deux cours boursiers** (de 2017 et de 2018), donc deux provisions à calculer (de 2017 et de 2018).

Prov = (cours boursier – prix d'achat) x Quantités achetées

Prov de 2017

Prov des actions cédées (CD) = $200 \times -10 = - 2000$

Prov des actions non cédées (NCD) = $280 \times -10 = - 2 800$

Prov 2017 = $480 \times (330 - 340) = - 4 800$ DH

Provisions de 2018

Prov pour les actions cédées: (Pas de provision).

Prov pour les actions non cédées : (Pas de provision car le cours boursier de 2018 est supérieur au prix d'achat donc une plus value).

Réajustement (-) reprise : annulation de la prov des TP (CD et NCD)

TVP

Pas de prov en 2017

Prov 2018 = $350 \times (255 - 260) = - 1 750$ DH

Constatation de la prov des TVP.

Nature	Quantités	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement	
				(+)**	(-)***
T P	480 } 200 CD* 280 NCD*	2000	-		2 000
		2800	-		2 800
TVP	350	-	1750	1 750	

*(CD) : cédées, (NCD) : non cédées, ** Dotations, *** Reprise

Remarque :

Trois étapes à suivre pour enregistrer la cession des TP :

1- A la date de cession, on enregistre la cession des TP tout en

- débitant un compte de trésorerie si la cession s'effectue au comptant ou le compte 3481 « Créances sur cessions d'immobilisations » si la cession s'effectue à crédit
- et créditant le compte 7514 « produits de cession des immobilisations financières »

A la date d'inventaire au 31/12 N :

1- On annule la provision des TP cédées :

- en débitant le compte : 2951 « PPD des TP »
- et en créditant le compte : 7392 « R/PPD des immobilisations financières ».

2- On enregistre la sortie des TP

- en débitant le compte 6514 « la VNA des immobilisations financières cédées »
- et en créditant le compte 2510 « titres de participation »

Au 31/12/2018			débit	crédit
5141	7514	Banques PC des imob fin Cession des TP d°	69 000	69 000
2951	7392	PPD des TP R/PPD des imob fin Annulation de la provision (TP CD) d°	2 000	2 000
6514	2510	VNA des imob financières cédées TP d°	68 000	68 000
2951	7392	PPD TP R/PPD des imob fin Annulation de la provision (TP NCD) d°	2 800	2 800
6394	3950	DPPD des TVP PPD des TVP Constatation de la provision (TVP)	1 750	1 750

5/ Autres informations :

- Un lot de marchandises a été réceptionné le 28/12/2018, mais sans facture, montant brut : 6 000 DH, (Charge à payer)

Débiter : 6111 « Achats de Marchandises »

Créditer : 4417 « Fournisseurs - factures non parvenues »

- Il reste en stock : 600 DH de papier non utilisé et 450 DH de timbres de poste (Charge constatée d'avance)

Débiter : 3491 charges constatées d'avance

Créditer : 61451 Frais postaux

Créditer : 61254 Achats de Fourniture de bureau

Cas n°2

L'entreprise AMAL vous remet le dossier suivant concernant l'amortissement de matériel industriel, du matériel de transport et matériel informatique. Le mode appliqué est le système constant.

Eléments	Date d'acquisition	Valeur d'origine (hors taxe)	Durée probable	Taux d'Amrt	Dotations		
					2016	2017	2018
Matériel industriel	02/04/2016	?	8 ans	?	?	7 500	?
Mat de transport	10/05/2016	120 000	?	?	?	15 000	?
Micro-ordinateur	01/07/2015	?	?	20%	?	?	4880

NB : l'exercice comptable se termine le 31 décembre.

Travail à faire:

- 1) Compléter le tableau ci-dessus des immobilisations de l'entreprise.
- 2) Passer les écritures de dotations de l'exercice 2018.
- 3) Supposant que le micro-ordinateur a été cédé le 31/12/2018 par chèque bancaire n°A011 au prix de 18 500 DH, passer les écritures de régularisation de cette cession.

Exercice 2

1/ Dossier des créances de l'entreprise AMAL se présente comme suit au 31/12/2018:

Clients	Créances TTC (TVA 20%)	Provisions au 31/12/ 2017	Règlements au cours de 2018	Observations fin 2018
Madih	12 000	5000	720	Porter la provision à 70% de solde
Hilali	16 320	10 380	Néant	Insolvable

2/ Dossier des titres de l'entreprise AMAL au 31/12/2018 :

Nature	Quantité	Prix unitaire d'achat	Cours moyen au 31/12/2017	Cession au 31/12/2018	Cours moyen au 31/12 2018
TP	400	375	370	-	372
TVP	150	300	290	100 actions à 315 DH/ action	315

La cession des TVP s'est effectuée contre un chèque bancaire n° Z0123.

3- Autres informations :

Au 31/12/2018, on constate que :

- L'entreprise a réglé, le 01/09/ 2018, une prime d'assurance couvrant une période de 12 mois, montant de 18 000 DH.

Travail à faire

- Passer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2018 et régulariser les écritures de cession des TVP.

Corrigé

1) Le tableau des immobilisations de l'entreprise.

Eléments	Date d'acquisition	Valeur d'origine (hors taxe)	Durée probable	Taux d'Amrt	Dotations		
					2016	2017	2018
Matériel industriel	02/04/2016	60 000	8 ans	12,5%	5625	7 500	7500
Mat de transport	10/05/2016	120 000	5 ans	20%	16 000	24 000	24 000
Micro-ordinateur	01/07/2015	24 400	5 ans	20%	4880	4880	4880

Explication

* Matériel industriel

Taux d'Amort = $100 / 8 = 12,5\%$.

Annuité 2016 = $VO \times t / 12 \times n$

Avec $n = 9$ (compter de 02/04/2016 jusqu'au 31/12/2016 : Il y'a 9 mois).

Mais, il est impossible de calculer l'amortissement de 2016 car la valeur d'origine (VO) est inconnue.

Pour déterminer la VO du matériel industriel, on se base sur l'amortissement de 2017 (regarder le tableau) qui est de 7 500 DH.

Annuité de 2017 = $VO \times t$

$$7\,500 = VO \times 12,5\%$$

$$VO = 60\,000 \text{ DH.}$$

Annuité 2016 = $60\,000 \times 12,5\% / 12 \times 9 = 5625 \text{ DH.}$

Annuité de 2018 = annuité de 2017 = 7500 ($VO \times t$)

* Matériel de transport

L'amortissement de 2017 est déjà calculée = 24 000 DH.

Comment on a calculé 24 000 DH ?

Annuité de 2017 = $VO \times t$

$$24\,000 = 120\,000 \times t$$

$t = 24\ 000 / 120\ 000$, $t = 0,2$, $t = 20\%$
 Durée d'amortissement = $100 / 20 = 5$ ans.

Annuité de 2016 = $VO \times t / 12 \times n$
 Avec $n = 8$ (compter de 10/05/2016 jusqu'au 31/12/2016 : Il y'a 8 mois).
 Annuité de 2016 = $120\ 000 \times 20\% / 12 \times 8 = 16\ 000$ DH
 Annuité de 2018 = annuité de 2017 = $VO \times t = 24\ 000$ DH.

*** Micro- ordinateur**

Durée d'amortissement = $100 / 20 = 5$ ans
 Annuité de 2016 = annuité de 2017 = annuité de 2018
 Annuité de 2018 = $VO \times t$
 $4\ 880 = VO \times 20\%$. $VO = 4880 / 0,2$, **VO = 24 400 DH**

2) Les écritures de dotations de l'exercice 2018

Enregistrement comptable

31/12/2018			Débit	Crédit
6193		DEA des immobilisations corporelles	36 380	
	2833	Amort des installations techniques, mat et outillage		7 500
	2834	Amort du matériel de transport		24 000
	2835	Amort du mob, mat de bureau et AD		4 880
		Constatation de dotation de l'exercice		

3) Les écritures de régularisation de la cession du micro ordinateur.

Le micro- ordinateur a été cédé le 31/12/2018 par chèque bancaire n°A011 au prix de 18 500 DH.

Au 31/12/2018			débit	crédit
5141		Banques	18 500	
	7513	PC des immobilisations corporelles Chèque n° A011 d°		18 500
61933		DEA des mobiliers, mat de bureau.....	4 880	
	28355	Amort du matériel informatique Dotation complémentaire d°		4 880
6513		VNA des immob corporelles cédées	7 320	
28355		Amort du mat informatique	17 080	
	2355	Matériel informatique Sortie de l'immobilisation		24 400

Dotation complémentaire = annuité de 2018 (déjà calculé , voir le tableau)

Σ des Amort du mat informatique au 31/12/2018 = VO x t x n /12

Σ des Amort du mat informatique au 31/12/2018 = 24 400 x 20% x 42 /12 avec n= 42 mois (compter du 01/07/2015 (la date d'acquisition) jusqu'au 31/12/2018)

VNA au 31/12/2018 = 24 400 - 17 080 DH= 7 320.

Exercice 2

1- Dossier des créances

Clients	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement		Pertes HT	TVA
			+	-		
Madih	5 000	6 580*	1 580			
Hilali	10 380	-		10 380	8 650	1 730

Prov de Madih = (12 000 – 720) / 1,2 x 70% = 6 580 DH.

Prov de Hilali (client insolvable pas de provision

Enregistrement comptable

Au 31/12/2018			débit	crédit
6196	3942	DEPD des créances de l'actif circulant	15 80	
		PPD des clients et CR		15 80
		augmentation de la provision (Madih)		
		d°		
3942	7196	PPD des clients et CR ()	6000	
		R/PPD de l'actif circulant		6 000
		Annulation de la provision (Hilali)		
		d°		
6182	4455	Pertes sur créances irrécouvrables	8 650	
		Etat TVA facturée	1730	
		3424	Clients douteux ou litigieux...	
		Perte sur la créance de Hilali		

2- Dossier des titres de l'entreprise AMAL au 31/12/2018 :

Nature	Quantités	Provisions 2017	Provisions 2018	Réajustement	
				(+)	(-)
T P	400	2000	1200		800
			-		
TVP	150 } 100 CD* 50 NCD	1000	-		1000
		500	-		500

TP

Prov = (cours boursier – prix d’achat) x Quantités achetées

Prov de 2017 = $(370 - 375) \times 400 = - 2000$ DH

Provisions de 2018 = $(372 - 375) \times 400 = - 1200$ DH

TVP

Prov de 2017

Prov des actions cédées (CD) = $100 \times -10 = - 1000$

Prov des actions non cédées (NCD) = $50 \times -10 = - 500$

Provisions de 2018

Prov pour les actions cédées: (Pas de provision).

Prov pour les actions non cédées : (Pas de provision car le cours boursier de 2018 est supérieur au prix d’achat donc une plus value).

Remarque 1

Si le cours boursier est supérieur au prix d’achat donc on réalise une plus value : pas d’enregistrement comptable

.Si le cours boursier est inférieur au prix d’achat, on parle de moins value donc, il faut opter pour l’enregistrement comptable.

Remarque 2 :

Deux étapes à suivre pour enregistrer la cession des TVP :

1- On enregistre la cession des TP

Deux cas peuvent se présenter :

a- cas de gain (le prix de vente des TVP est supérieur au prix d’achat).

L’enregistrement comptable se présente de la manière suivante :

		31/12/N	Débit	Crédit
5141		Banques	X	
	7385	Produits nets sur cessions des TVP		X
	350	TVP		X
		Cession des TVP		

b- cas de perte (le prix de vente des TVP est inférieur au prix d’achat).

L’enregistrement comptable se présente ainsi :

		31/12/N	Débit	Crédit
5141		Banques	X	
6385		Charges nettes sur cessions des TVP	X	
	350	TVP		X
		Cession des TVP		

2- On annule la provision des TVP cédées

- en débitant le compte : 3950 « PPD des TVP »
- et en créditant le compte : 7394 « R/PPD des TVP ».

L'enregistrement comptable se présente ainsi :

		31/12/N	Débit	Crédit
3950		PPD des TVP	X	
	7394	R/PPD des TVP		X
		Annulation des TVP		

Dans notre cas :

Prix d'achat des TVP s'élève à 300 DH/ action

Prix de vente des TVP est de 315 DH/ action

Donc , l'entreprise a réalisé un gain.

Gain= (prix de vente – prix d'achat) x quantité vendue des TVP.

Gain = (315 – 300) x 10 = 150 DH.

TVP= quantités vendues x prix d'achat des TVP

Banques = 3000 – 150 = 2850 DH.

		31/12/2018	Débit	Crédit
29		PPD des immob financières	800	
	73	R/PPD des TP		800
		Augmentation de la provision des TP d°		
5141		Banques	2850	
	7385	Produits nets sur cessions des TVP	150	
	350	TVP (10 x 300)		3000
		Constatation de la cession des TVP d°		
3950		PPD des TVP	1000	
	7394	R/PPD des TVP		1000
		Annulation de la provision des TVP cédées d°		
3950		PPD des TVP	500	
	7394	R/PPD des TVP		500
		Annulation de la provision des TVP non cédées		

- Autres informations :

Au 31/12/2018, on constate que :

- L'entreprise a réglé, le 01/09/ 2018, une prime d'assurance couvrant une période de 12 mois, montant 18 000 DH.

A cette date, le comptable a enregistré la totalité de cette charge pour un montant de 18 000 DH.

Or, cette prime d'assurance couvre respectivement deux exercices : 2018 et 2019 :
 Du 01/09/2018 jusqu' au 31/08/2019 (prime d'assurance annuelle).
 A la date d'inventaire, au 31/12/2018, le comptable doit réajuster (corriger) cette charge : Il s'agit d'une charge comptabilisée d'avance (compte n° 3491). C'est un compte de régularisation d'actif.

Du 11/09/2018 —→ 31/12/2018, il y'a 4 mois
 Pour l'année 2018 : Le comptable doit garder uniquement $18\ 000 / 12 \times 4 = 6000$ DH au lieu de 18 000 DH

justifications

Prime d'assurance annuelle= 18 000 DH
 Prime d'assurance mensuelle = $18\ 000 / 12 = 1500$ DH
 Prime d'assurance pour 4 mois = $1500 \times 4 = 6000$ DH.

Du 01/01/2019 —→ 31/08/2018, il y'a 8 mois
 Pour l'année 2019 : il faut imputer : $18\ 000 / 12 \times 8 = 12\ 000$ DH
L'enregistrement comptable

		31/12/2018N	Débit	Crédit
3491	6134	Charges constatées d'avance Prime d'assurance Régularisation d'une prime d'assurance	12000	12 000